

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Une initiative inadéquate

Une bonne initiative populaire répond à trois critères. Elle propose un but précis et clairement formulé. Son texte permet d'atteindre ce but en plein centre. Ses conséquences sont maîtrisables et ses effets secondaires marginaux.

Quel but visent les partisans de l'initiative contre les minarets? A quoi s'opposent-ils, et au nom de quoi? Au monde islamique au nom de l'Occident chrétien? au *Jihad* au nom de la défense du territoire? à des mœurs étrangères au nom des nôtres? à une immigration non maîtrisée au nom de l'identité suisse? au communautarisme au nom de l'unité du droit? à l'obscurantisme au nom des Lumières et des droits de la femme? A ce que nous avons entendu lors des débats publics, il y a, en vrac, un peu de tout ça... Au fond, il s'agit surtout de manifester une réaction suisse énergique face à la présence d'un nombre élevé, et croissant, de musulmans. Il s'agit de leur montrer qui commande ici.

Que la présence musulmane annonce des problèmes de fond, religieux, sociaux et politiques, c'est peu contestable. La question est de savoir si l'initiative les pose bien et leur répond adéquatement.

Les auteurs de l'initiative traitent en un seul paquet des questions que la raison, mais aussi la volonté d'aller au fond des choses et d'agir efficacement leur faisaient un devoir de traiter distinctement: les questions théologiques et morales, qui sont

l'affaire de l'Eglise, le respect des mœurs, qui relève des pouvoirs publics cantonaux, la protection du droit, notamment familial, qui doit être assurée par le législateur et les tribunaux, celle de l'ordre public, qui dépend de la police, y compris la police des constructions. Brassant le tout, l'initiative en fait une lourde pâte émotionnelle.

Ses auteurs répondront qu'ils n'entendent pas empêcher les musulmans de pratiquer leur religion et que l'objet de leur initiative est strictement politique: l'édification d'un minaret, jugent-ils, n'est pas un acte de piété mais de conquête, le début du mitage islamiste du territoire suisse. On se trouve donc dans le domaine de la défense dite nationale et c'est bien au pouvoir politique qu'il revient de prendre des mesures.

Ce n'est pas si simple. Le minaret a sans doute un aspect politique, notamment aux yeux des islamistes. Mais pour l'islam, la théologie et la politique sont intimement mêlées, voire confondues. Ce qui donne son sens, même politique, au minaret, c'est l'islam, c'est le Coran. On nous accordera que le Coran est d'abord un ouvrage religieux. Le *muezzin* appelle à la prière, non à la guerre sainte. Que les auteurs de l'initiative le veuillent ou non, quand ils s'en prennent aux minarets, c'est à la religion musulmane qu'ils s'en prennent. Beaucoup de leurs partisans ne le pensent d'ailleurs pas autrement.

Les interdictions législatives sont inefficaces en matière religieuse, c'est le moins qu'on puisse dire. Seule une religion peut s'opposer efficacement à une autre religion. Une action étatique éventuelle ne peut qu'emboîter le pas de l'Eglise quand celle-ci donne le ton en matière de mœurs publiques.

On nous objectera que, face à l'islam, la position de l'Eglise est aujourd'hui extrêmement formaliste et, pour tout dire, plus laïciste que chrétienne. C'est vrai. On le regrette, comme on regrette l'absence d'une politique d'immigration qui tienne compte des possibilités réelles d'assimilation des candidats. Mais c'est une illusion d'imaginer qu'un article constitutionnel comblera les défaillances de nos autorités spirituelles et temporelles.

Le minaret n'est que la pointe – non nécessaire – de l'iceberg islamique. Son interdiction n'empêchera pas les musulmans d'immigrer, de procréer, de construire des mosquées, d'y prier et d'y entendre d'éventuels appels militants. Elle ne les empêchera pas non plus de demander que les règlements scolaires et d'entreprises tiennent toujours mieux compte de leurs mœurs culturelles, familiales et vestimentaires. C'est dans cette volonté religieuse, morale et sociale des musulmans que se trouve l'essentiel.

C'est peu dire que l'initiative passe à côté de cet essentiel: elle

nous en détourne, focalisant toute l'attention sur l'élément périphérique des minarets.

Sur les effets secondaires d'une victoire de l'initiative à l'étrangers, on peut diverger. On peut penser que nos relations avec les pays musulmans s'en trouveraient détériorées. On peut penser à l'inverse que ce serait reçu comme une démonstration de force qui nous redonnerait une certaine existence à leurs yeux. Ce sont là des conjectures, et ce qui est sûr, c'est qu'on ne fonde pas un article constitutionnel, texte précis, durable et contraignant, sur des conjectures.

Les effets secondaires internes d'une victoire sont plus prévisibles. L'initiative lèse la souveraineté des cantons en matière de religion, alors même que, du fait des différences cantonales, restées particulièrement vivaces dans ce domaine, il s'impose de la respecter. Comment peut-on s'imaginer traiter semblablement Genève et le Valais en matière religieuse? Cet aspect des choses, qui met une fois de plus en lumière l'inadéquation politique de l'initiative, est à lui seul décisif.

Cette première intervention fédérale en matière de religion en appellera fatalement d'autres, sur l'égalité de traitement des religions, par exemple, sur la suppression de l'impôt ecclésiastique là où il existe et sur la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat.

Certains de nos amis sont d'accord. Ils voteront néanmoins en faveur de l'initiative, jugeant qu'un échec représenterait une défaite de notre civilisation et qu'il vaut mieux, au point où nous en sommes, exprimer symboliquement une volonté de résistance, même faible et confuse.

Nous croyons que ce vote, rejet ou acceptation, n'aura pas l'importance symbolique qu'ils lui attribuent. Une «résistance» religieuse et politique contestée par les Eglises et par la Confédération n'impressionnera pas beaucoup ni longtemps. Pour les islamistes, une victoire de l'initiative constituera un événement marginal, un obstacle à contourner, un paramètre désagréable à inclure dans leur approche du monde occidental et de la Suisse en particulier. Rien de plus.

Buts multiples et flous, moyens inadéquats et détournant de l'essentiel, dommages collatéraux institutionnels, symbole superficiel et fugace: l'initiative contre les minarets est une mauvaise initiative. Nous voterons NON.

D. L.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Το κάπνισμα

L'avantage de l'Europe européenne, c'est qu'on apprend les langues sur les réclames, les avertissements pharmaceutiques, les modes d'emploi des appareils ménagers – à défaut de les comprendre –, les menaces des groupes de pression (en anglais les *lobbies*) des non fumeurs, etc. Par exemple, je sais maintenant comment s'écrit en grec moderne le mot *fumée* (ça se prononce *kapnisma*), et c'est bien utile, et je sais aussi qu'en Italie *Il fumo occide* , et qu'aux Pays-Bas *Roken veroorzaakt dodelijke longkanker* , phrase que vous pourrez facilement traduire, à partir de n'importe quel paquet de cigarettes, dont chacun est ainsi notre Pierre de Rosette. Je commence donc à comprendre qu'un fantôme européen veut absolument me convaincre:

- que le cigare (hollandais bien sûr) que je fume avec délice maintenant, est mortel (*dodelijk*);
- que fumer tue; et si ça n'est pas clair: *Rauchen ist tödlich* ;

• qu'arrêter de fumer (*smettere di fumare*) va diminuer les risques de maladies cardiovasculaires;

• que si je n'arrive pas à renoncer à ce plaisir je serais bien inspiré de consulter mon médecin (*συμβουλευτείτε το γιατρό σας*); mais il manque un conseil: «Si vous n'arrivez pas à comprendre pourquoi vous n'avez pas envie d'arrêter de fumer, consultez votre psychiatre» (en anglais *psychiatrist* qu'on prononce *sai'kaia-trist*);

• que ma pipe va non seulement me causer de graves dommages à moi (*beschadiging* en Hollande), mais aussi à ceux qui m'entourent (*chi ti sta intorno*).

• qu'enfin fumer bouche les artères et provoque des crises cardiaques et des attaques cérébrales (*infarti e ictus*).

Je vous fais grâce des traductions en espagnol, en catalan, en danois, en finnois, etc. A force de fumer, je comprendrai bientôt toutes ces langues. Donc la fumée tue peut-être, car il n'y a pas de

fumée sans feu, mais elle cultive, et ma pipe parfume. Je songe à l'équipe de fonctionnaires qui a établi la liste de ces dangers, en a fait une traduction exacte pour l'Europe entière (combien de cigarettes ont-ils grillées pendant toutes ces heures de travail de bénédictin?), et a réussi à rendre rigoureusement obligatoires ces mentions, (en trois langues pour la Suisse!), même sur les paquets de tabac sans marque vendus au détail.

Je suis impressionné par cette extraordinaire efficacité, et je me pose la question: ou bien ces dangers sont réels, aussi réels que la vitesse excessive d'une voiture; alors il faut interdire toute vente de tabac; ou bien ils ne le sont pas; mais alors pourquoi tout ce tintouin? Pour ma part, je me contente de coller sur mes caissons de cigares hollandais, par-dessus la menace de mort, un petit papier très bien fait, et dont j'ai une abondante provision, où l'on peut lire: « *ROKEN IS HEERLIJK* », ce qui signifie «Fumer est merveilleux», *magnifico* en italien.

Musique, que nous veux-tu?

Il y a quelques heures, avant de rédiger cet article, je me trouvais dans un magasin de musique où un apprenti subissait l'épreuve suivante: son maître de stage lui faisait entendre des extraits du *Carnaval des animaux*, avec pour tâche de désigner les bestiaux caricaturés par Saint-Saëns. «C'est gracieux et léger... Peut-être des papillons... ou des petits oiseaux?...» Raté: c'était un aquarium. «Ah! bien sûr, quand on sait, ça paraît évident.» Ensuite, le jeune homme buta sur la pièce intitulée *Pianistes*. Son mentor s'échauffait: «Vous entendez qu'ils jouent faux?» «Oui.» «Alors, quel est l'animal qui joue faux du piano?» «Eh bien... euh!... je... Un animal?» «Les pianistes! voyons! Les pianistes! Bon sang!» Ensuite, le supplicié se racheta en associant spontanément les adjectifs *lent* et *majestueux* au cygne.

La phrase clé de cette petite scène est: «Quand on sait, ça paraît évident.» Donc si on ne sait pas, ce n'est pas évident, même dans une œuvre où l'intention descriptive est manifeste. Franchement, quand vous écoutez le premier mouvement de *La Mer* de Debussy, êtes-vous conscient que le paysage est évoqué de l'aube à midi et non de midi à quatorze heures? Dans l'ignorance du titre, sauriez-vous lier la beauté fluide de cette musique à un paysage marin? La question est donc de savoir si la musique est capable d'exprimer un événement extra musical. Vaine question, semble-t-il, puisque les intentions affichées par le compositeur sont clairement évocatrices sinon figuratives. De plus, il recourt au vocabulaire pictural pour dé-

signer les mouvements de sa symphonie: *Trois esquisses symphoniques*. Il y a donc quelque chose à voir? Sans doute, puisque Debussy était étroitement associé aux peintres de son temps, les Symbolistes, et surtout les Impressionnistes. Ajoutons que l'adjectif *expressif* apparaît une douzaine de fois sur la partition de la première esquisse. L'affaire semble entendue: *La Mer* de Debussy représente la mer. Alors?

Il est bien regrettable que le stagiaire du magasin de musique n'ait pas lu l'étude de Robert Gesseney, *Musique, que nous veux-tu?*¹ Il aurait pu répondre à son professeur, en lui tendant l'ouvrage: «Mon bon maître, quelque respect que je vous doive, apprenez que votre exercice est vain. La musique est incapable d'exprimer par elle-même quoi que ce soit, sans référence extérieure. Pour obtenir de moi des réponses hésitantes et approximatives, vous avez dû me préciser le cadre (les animaux), et me guider par le verbe. De cette musique descriptive, aucune évidence expressive ne se dégageait. Vos coups de pouce m'ont même fourvoyé: quand j'entendais des pianistes maladroits, je cherchais un animal! La musique n'est pas ce que vous croyez: lisez cet excellent bouquin qui ébranlera vos certitudes. Dans le cadre de votre formation continue, cela ne vous fera pas de mal.»

La vaste réflexion de Robert Gesseney part de cette interrogation, que le commun des mortels semble trouver superflue: la musique est-elle capable d'imiter, de décrire, d'exprimer des sentiments, voire de représenter

des concepts métaphysiques? L'auteur, vaillant nonagénaire que j'ai le plaisir de rencontrer de temps en temps, pensait que oui, comme tout le monde. Il avait le projet d'écrire un essai sur la signification de la musique, en réponse à une déclaration célèbre et provocatrice de Stravinsky, tirée des *Chroniques de ma vie*, publiées chez Denoël en 1935. L'original est en français:

Je considère la musique par son essence, impuissante à exprimer quoi que ce soit: un sentiment, une attitude, un état psychologique, un phénomène de la nature, etc. L'expression n'a jamais été la propriété immanente de la musique. La raison d'être de celle-ci n'est d'aucune façon conditionnée par celle-là. Si, comme c'est presque toujours le cas, la musique paraît exprimer quelque chose, ce n'est qu'une illusion et non la réalité. [...] Le phénomène de la musique nous est donné à la seule fin d'instituer un ordre dans les choses, y compris un ordre entre l'homme et le temps. Pour être réalisé, il exige donc nécessairement et uniquement une construction. La construction faite, l'ordre atteint, tout est dit. Il serait vain d'en attendre ou d'y chercher autre chose.

L'essai de Robert Gesseney est le fruit du cheminement de son auteur vers une adhésion à la pensée de Stravinsky. On admirera au passage la souplesse de l'intelligence d'un homme de nonante ans: il n'est pas donné à tout le monde de changer d'opinion sur un sujet qui tient à cœur, de dire avec modestie qu'on s'est trompé... Tout comme le maître

de stage du magasin, il a soumis des dizaines de personnes de tous âges à des tests semblables, à partir d'extraits de pièces explicitement descriptives (*La Moldau*, *Jeux d'enfants*, *Tableaux d'une exposition*, *Magnificat* de Bach, etc.) Les auditeurs étaient priés de noter leurs impressions, leurs visions. Les conclusions furent les suivantes: réponses souvent imprécises, parfois divergentes, quelques similitudes, mais jamais de perception certaine et indiscutable du sujet inspirateur du compositeur.

M. Gesseney a divisé son ouvrage en deux parties de taille inégale. La première, d'une formidable érudition, nous fait parcourir l'histoire de la musique, de Pythagore à Pierre Boulez, à l'aune des intentions expressives recherchées par les musiciens. On y trouve aussi les fondements philosophiques des principaux courants et la relation de quelques controverses. Cette partie, essentiellement encyclopédique, foisonne d'exemples de musiques imitatives, descriptives, figuratives. La deuxième partie tire une synthèse de ces observations: la musique n'exprime qu'elle-même, et les sentiments, les images, les idées qu'elle peut susciter chez l'auditeur ou l'interprète sont le fruit de la subjectivité de celui-ci. La signification d'une œuvre dépend donc autant de l'auditeur que de l'auteur.

JEAN-BLAISE ROCHAT

¹ Robert Gesseney, *Musique, que nous veux-tu? Essai sur la signification de la musique*, Editions de l'Aire, Vevey, 2009, 335 p.

Raffaele d'Alessandro ou l'urgence intérieure

L'homme sans passion reste inférieur à lui-même. La passion le grandit, tout en le rendant plus vulnérable.
Marc-Aurèle

Quelle extraordinaire richesse recèle notre passé musical! Les travaux de Jacques Burdet, de Pierre Meylan et d'autres découvreurs nous en ont déjà fait la preuve éminente. Et parmi ceux qui, aujourd'hui, poursuivent avec succès cette tâche si nécessaire, nommons d'emblée Antonin Scherrer.

Ses dons d'ubiquité lui permettent d'assumer aussi bien les tâches liées à l'actualité – de ses émissions radiophoniques aux présentations d'œuvres dans les programmes de l'OCL (des modèles d'élégance et d'intérêt) et à l'organe de communication du Conservatoire et Haute Ecole de Musique de Lausanne – que la rédaction d'ouvrages comme sa présentation des luthiers de Suisse romande¹, ou ses deux biographies de Jacques Pache² et de Victor Desarzens³.

Sa plume ne connaissant pas de périodes creuses, Antonin Scherrer vient de nous livrer une nouvelle biographie, celle de Raffaele d'Alessandro⁴. Un livre fort, dense – à la mesure de la personnalité qu'il veut évoquer – une réussite due à une parfaite maîtrise du sujet. Ce qui aurait pu être la simple évocation d'une vie difficile de musicien, prend ainsi une tout autre dimension. Elle devient le portrait d'une époque et de son microcosme particulièrement riche, car, comme l'a bien montré Françoise

Fornerod, «[...] En 1945, lorsque s'ouvrent les frontières de la Suisse, la vie des arts et le mouvement vont connaître à Lausanne dix ans d'une extraordinaire intensité. Le rayonnement de Lausanne en est fortement accru et toute l'histoire de Suisse Romande à mi siècle s'en trouve éclairée [...]»⁵.

Et pourtant, la tâche n'était guère aisée. Pour plusieurs raisons. L'auteur n'avoue-t-il pas tout d'abord qu'il est «[...] plus difficile de témoigner de la vie et de l'œuvre d'un homme récemment disparu, mais que l'on n'a pas connu, que celle d'un roi de France ou d'un empereur romain. Car on se demande à tout moment si l'image est fidèle à celle qu'en conservent les témoins encore en vie, et si l'homme lui-même, dont on sent en permanence le regard en haut, en sera satisfait [...]»

Qu'Antonin Scherrer se rassure. S'appuyant sur les témoignages des Raymond Meylan, Antoine Bosshard, Denyse Rich ou Julien-François Zbinden, son portrait est bien vivant, et sans doute très fidèle. Et surtout, sa compréhension et son écoute attentive de l'œuvre lui ont révélé les traits les plus cachés, les plus profonds aussi, d'une nature passionnée, mais introvertie à l'extrême.

Cependant, l'obstacle principal est autre. Il provient de la nature même de Raffaele d'Alessandro. Car son but principal dans l'existence étant la composition musicale, il lui sacrifie tout, avec une sorte de véhémence et d'exclusion de ce qui ne concourt pas à ce but – les commodités matérielles, les relations sociales, et même le

simple contact humain, réservé à quelques privilégiés. Parmi ceux-ci, Victor Desarzens («Victor le Grand»), Denise Bidal, Aloÿs Fornerod ou Constantin Regamey.

Mais l'originalité du style et du langage de Raffaele d'Alessandro est telle qu'elle dépasse les frontières suisses, pour attirer l'attention des plus grands noms de l'époque. Nadia Boulanger, Dinu Lipatti, voient en lui l'un des musiciens les plus puissants de sa génération! Et des chefs d'orchestre aussi prestigieux que Carl Schuricht et Paul Kletzki dans notre pays, Günter Wand à Cologne, Jean Martinon et Rolf Liebermann à Hambourg, ou même Eugène Ormandy, à la tête de l'Orchestre de Philadelphie, tiennent à inscrire le nom de Raffaele d'Alessandro dans leurs programmes.

L'avenir, après des années extrêmement précaires, s'éclairerait-il enfin? Le destin va en décider autrement; à l'âge de quarante-huit ans, après trois jours de maladie, Raffaele

d'Alessandro décède à Lausanne le 17 mars 1959.

Une existence hors du commun, une œuvre forte, sans compromis, c'est ce que nous révèle avec sensibilité, doigté, pudeur et intelligence, l'ouvrage d'Antonin Scherrer, qui vient à son heure, puisque l'Association Raffaele d'Alessandro fête les cinquante ans de la mort du compositeur.

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ *Luthiers de Suisse Romande - 49 portraits*, Revue Musicale de Suisse Romande, Lausanne, 1999.

² *Jacques Pache - Libre! Colophane*, Lausanne, 2000.

³ *Tout là-haut sur la terre - Victor Desarzens et son temps*, L'Aire, Vevey, 2008.

⁴ *Raffaele d'Alessandro ou L'urgence intérieure*, Mélophiles 23, Editions Papillon, Genève, 2009.

⁵ Françoise Fornerod: *Lausanne, le Temps des audaces*, Payot, Lausanne, 1993.

Votations du 29 novembre

Préavis du Canton de Vaud à la demande de suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg:

OUI

Financement spécial en faveur du trafic aérien:

OUI

Initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»:

NON

Initiative populaire «Contre la construction de minarets»:

NON

La TSR brise les tabous

La TSR nous a présenté, mercredi soir 14 octobre, un film qu'elle a composé avec l'aide d'une cinéaste amateur, sur la base de vidéos enregistrées par un jeune homme (Thomas) qui préparait, et a exécuté, son suicide. Les faits se sont passés il y a dix ans, en 1999. Nous ne nous prononçons pas sur la qualité cinématographique du document, qui était, dans son ensemble, compte tenu des conditions de réalisation, assez lisible et compréhensible, et ne montrait pas de scène insupportable à voir; mais il est nécessaire d'exposer brièvement son contenu.

Ce jeune homme, qui avait vingt-deux ans à l'époque, souffrait d'un malaise psychologique, d'une perte d'estime de soi, d'un sentiment d'échec dans toutes ses activités, ses études (quoique doué intellectuellement), ses relations amicales et sentimentales (quoique d'un physique d'assez belle prestance); il avouait à un certain moment, dans les prises de vue sur lui-même, qu'il n'avait jamais eu de fréquentation satisfaisante avec une amie, et qu'il ne savait pas ce qui distinguait l'amour de l'amitié. Mais on ne percevait chez lui aucun signe de maladie mentale, pas de trouble des facultés rationnelles; il ne se plaignait d'aucune hallucination, vision ou phobie. Fratrie de deux: une sœur, la mère (qui étaient présentes dans le débat qui suivait la projection, et qui sont apparues fréquemment dans le film),

équilibrées et d'un comportement tout à fait approprié dans les événements tragiques qui ont touché la famille. Le père? On ne l'a pas vu; on comprenait que le fils n'avait guère de contact avec lui, mais sans autre renseignement sur ce point.

En somme, c'est un développement qui s'est mal fait, un passage de l'adolescence à l'âge adulte qui s'est arrêté ou a biaisé sans que quiconque, parmi les membres de l'aréopage réuni pour l'occasion (membres d'organisations de prévention du suicide, un médecin, une policière, les membres féminins de la famille), ait pu ou voulu aller plus loin que des constatations. Un jeune homme sans pathologie, sans apparence morbide, et dont le suicide est inexplicable. Cela reste son mystère.

Exposer ainsi devant un public et à la télévision la vie intime d'une famille, nous le ressentons comme une agression impudique, et nous ne pouvons en parler ouvertement qu'à cause de la publicité déjà faite, à cause de l'ancienneté des faits, de l'acceptation de la famille, et parce qu'il semble nécessaire de réfléchir au sens et aux effets (positifs? négatifs?) de l'émission télévisuelle.

Le but déclaré de la TSR est de contribuer à la prévention du suicide. On a vu dans le sondage effectué par *24 heures* auprès des lecteurs que plus de la moitié d'entre eux rejettent cette méthode; des

lettres ouvertes signalent le risque de la contagion du suicide, connue dans les écoles, voire chez les jeunes en général, ou même chez des salariés récemment en France. Il y a, dans un grand nombre de suicides, et cela a été dit sur le plateau, le désir implicite de s'affirmer par ce geste, et l'espoir de survivre pour profiter de la situation créée. On comprend ainsi la dangereuse suggestion que représente la mise en scène réalisée par une émission. Plus spectaculaire encore, Thomas décide le moment de son passage à l'acte en fonction de son effet de retentissement: «Finalement, le suicide est la seule façon de faire parler de moi!... Je ne veux pas me tuer au milieu de l'été» (pendant les vacances où tout le monde est absent). Sa mère doit rentrer d'un voyage en Chine un mardi, c'est donc pour le lundi qu'il fait des préparatifs précis, envoyant des lettres à ses connaissances juste avant, de façon à s'engager sans retour possible. L'opinion de sa sœur corrobore le fait: «C'était une mise en scène, il aurait aimé se voir ensuite.» Et dans la dernière vidéo, il ne veut pas mourir, il pleure, il appelle sa mère. Mais il se sent lié par sa décision.

On voit ici la ligne ténue qui sépare un suicide réussi d'une tentative terminée par un sauvetage *in extremis*, comme dans les cas, pas rares, de strangulation chez des écoliers. Alors, qu'en peut-il être, dans ces conditions, d'une prévention? L'une des intervenantes, chargée de prévention dans les écoles, nous a assuré qu'elle ne débarquait pas dans une classe en disant: «Nous allons parler du suicide!» Le médecin, chargé d'un service d'aide à l'adolescence, a fait sentir la difficulté d'approche d'un être désemparé: de part et d'autre, on n'aborde pas le sujet directement; le «patient» souffre de symptômes sans rapport explicite à son mal-être psychique: maux de tête, insomnies, troubles digestifs... Ou alors, c'est le thérapeute qui pose des questions sur des symptômes cachés. C'est peu à peu, avec persévérance et doigté, que la réalité peut être mise au jour.

On est loin de la revendication, présentée par M^{me} Maury-Pasquier, d'une loi fédérale. Car il y a plusieurs lois cantonales, Zoug en premier, mais aucune unité au niveau fédéral. «La Suisse est en retard de trente ans par rapport aux pays qui nous entourent!» Mais le parti va faire (ou a déjà fait) quelque chose. Manifestement, le décalage est total entre une telle attitude et la confidentialité de ce qui est efficace ou peut l'être dans le concret.

Autre sujet de désagrément dans cette émission, c'est l'annonce qu'en fait la chaîne: *La TSR brise les tabous!* Où est le tabou? La réserve avec laquelle on parle du suicide? Celle qui caractérise une action médicale efficace? Mais il ne faudrait justement pas les briser! On ne peut s'empêcher de voir dans ce tapage (deux mots choc: *briser* et *tabou*) une recherche de sensationnel mal venue là où il faudrait de la pudeur.

Ou bien le tabou est-il le suicide lui-même, dont on se flatterait de connaître la cause et la combattre? La TSR n'est pas seule, *24 heures* avait déjà utilisé ce mot racoleur de tabou brisé dans une situation de mort assistée (nous en avions parlé dans une *Nation* d'août 2008) et on l'entend souvent à propos du suicide assisté. Relevons qu'ici, dans le cas qui nous occupe, le terme est particulièrement incongru: comme nous l'avons mentionné plus haut, personne, dans la séance de discussion, n'a voulu se prononcer sur la cause ou les diverses raisons qui ont pu amener ce jeune homme à se supprimer: il y a là un mystère, le mystère de toute personne dont le centre de pensée et d'action reste caché parce que c'est un commencement qui n'a pas d'*avant* au sens d'une cause nécessaire. Et pour en revenir au suicide assisté, comme le pratiquent *Exit* ou *Dignitas*, c'est une action – hélas définitive – qui se fonde sur un désir dont on voit qu'il est mêlé de velléités contradictoires où la personne n'a pas dit son dernier mot.

GEORGES PERRIN

Revue de presse

Propos d'un conseiller fédéral sur le départ

Quelques jours avant de quitter le Palais fédéral, M. Pascal Couchepin a confié à *L'Hebdo* du 22 octobre quelques réflexions politiques qui ne manquent pas d'intérêt. Pourquoi s'est-il opposé à la réforme du Conseil fédéral?

[...] *Je ne la juge pas nécessaire. Les gens qui réclament une réforme du gouvernement n'ont souvent aucun idée politique. C'est devenu une tarte à la crème.*

Dur pour les journalistes qui ne cessent pas d'agiter ce problème, et pas très aimable pour son successeur dont c'est un des thèmes favori.

Autre question: l'avenir de l'Union Européenne et l'éventuelle adhésion de la Suisse:

[...] *Aucune institution, aucun empire n'a la promesse de la vie éternelle. A l'époque je faisais la réflexion suivante: si l'UE disparaît et que la Suisse en est membre, on ne referra plus la Suisse qui est un mécanisme compliqué. Donc, je disais qu'il faut être sûr que l'UE perdure des décennies, voire des siècles pour qu'on prenne le risque d'y adhérer. [...] Je crois que l'Union européenne se solidifie, mais elle n'apporte pas encore la promesse d'une vie éternelle. Les Suisses restent inquiets. Un entrepreneur comme Nicolas Hayek estime même que l'UE court à sa perte. [...]*

Il est probable que malgré son départ du conseil fédéral, M. Couchepin aura encore l'occasion de nous apporter des réflexions politiques intéressantes.

E. J.

Quelle Europe?

Dans *Le Temps* du 31 octobre, Beat Kappeler en appelle à un renforcement et à un militantisme accru de l'AELE:

Quand certains relancent le débat sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne, une pensée binaire prime. Soit on y entre, soit on poursuit la voie bilatérale.

Il y a une importante variante à cette dernière solution, c'est l'Association européenne de libre-échange, l'AELE. La Suisse en est le membre le plus peuplé, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein en sont les autres ...

[...] *L'AELE devrait devenir plus militante. Elle devrait se présenter comme un bassin pouvant accueillir les membres insatisfaits de l'UE comme la République tchèque et, pourquoi pas un jour, le Royaume-Uni, la Pologne et d'autres encore...*

[...] *Outre les calculs économiques et ceux qui sont liés à la paix, la question de l'adhésion des pays non-membres et des pays mécontents relève d'un tout autre registre. C'est la conception même de la société, de l'Etat et de la politique qui les sépare. Les concepts visionnaires de totalité, de finalité sociétale choqués par les politiciens allemands et français ne sont pas ceux des pays qui aspirent à une certaine anarchie libératrice, au rôle de l'individu et du marché qui se coordonnent bien. Ces pays tendent à limiter le pouvoir et l'emprise des politiciens par un fédéralisme national et entre les nations, ils préfèrent la concurrence des solutions à l'harmonisation et au cartel des politiciens.*

L'AELE peut devenir le faisceau de cette liberté, d'autant plus que la majorité des pays de l'Union s'embrassent sous leurs dettes contractées par ce désir immodéré de tout régir, de tout aplanir. [...]

Il y a assurément là matière à réflexion.

Ph. R.

Félicitations!

C'est à Notre Dame de Cully, au milieu des vignes, que Mlle Nadia Stango et notre ami rédacteur Denis Ramelet ont uni leurs destins le 10 octobre dernier. Nous adressons nos plus vives félicitations et nos vœux de bonheur et de prospérité aux nouveaux mariés.

Financement du trafic aérien:

« Rendez à Icare... »

Financement spécial du trafic aérien. Tel est libellé l'un des sujets sur lesquels nous devons nous prononcer le 29 novembre. Faute de sensationnalisme, les journalistes n'en parlent évidemment pas, au point qu'il faut lire *La Nation* pour savoir de quoi il retourne.

La première *spécialité* de cet objet est qu'on peut l'expliquer simplement. L'aviation civile paie aujourd'hui une taxe sur le kérosène dont le produit est partagé entre la caisse générale de la Confédération et le fonds routier. La modification constitutionnelle qui nous est proposée permettra que la seconde part ne soit plus attribuée à la route mais à un fonds spécifique au trafic aérien. En d'autres termes, le financement du trafic aérien ne dépendra plus seulement du bon vouloir des politiciens au moment de voter le budget fédéral, mais bénéficiera d'une attribution automatique et constante d'une partie des taxes versées par l'aviation. Ces revenus réguliers, estimés à environ 40 millions de francs par année, serviront à renforcer la sécurité technique du trafic aérien – y compris dans les aéroports régionaux –, à améliorer la protection contre les actes terroristes et à financer diverses mesures environnementales, notamment en matière de lutte contre le bruit.

La seconde *spécialité* qui mérite d'être soulignée est qu'il n'y aura aucun prélèvement supplémentaire! Ce sont

en effet les taxes actuelles, à leur niveau actuel, qui seront en partie redirigées du trafic routier vers le trafic aérien. Les associations routières n'y trouvent rien à redire dès lors que la «perte» équivaut à 1% seulement des recettes du fonds routier et que le nouveau système respectera le sain principe qu'elles ont toujours défendu: chaque mode de transport doit financer ses propres besoins et récupérer pour cela une partie au moins des taxes qu'il paie.

Il s'agit de rendre à l'aviation ce qui appartient à l'aviation. Pour une fois, nous voterons OUI.

P.-G. BIERI

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Les Romands et Rousseau sur les arts et les sciences

De récentes recherches à l'Université de Lausanne ont fait réapparaître un mensuel du XVIII^e siècle à orientation littéraire et scientifique, édité à Neuchâtel: le *Journal helvétique*. D'une grande richesse, il est à la fois témoin et protagoniste du mouvement européen des Lumières telles que reçues en Suisse romande à cette époque. Hélas trop peu étudié, il présente des articles variés, récemment répertoriés et bientôt accessibles en ligne dans le cadre du projet «Lumières.Lausanne».

Car l'activité intellectuelle était plus que foisonnante et, dès le début du siècle, les Romands se sont intéressés à la nécessité ou non d'encourager les arts et les sciences: Jean-Alphonse Turretini, professeur de droit à Genève, prononce le 18 mai 1705 un discours académique traitant *De la Vanité et de l'Importance des Sciences*. Plus tard, Jean Barbeyrac, professeur de droit et d'histoire à Lausanne, s'adresse à ses étudiants au sujet *De l'utilité des Lettres et des Sciences par rapport au Bien de l'Etat* (Cathédrale de Lausanne, 2 mai 1714). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les Romands, et plus particulièrement les Genevois, réagissent au *Discours sur les sciences et les arts* de Jean-Jacques Rousseau, publié début 1751. Ils le font ainsi par le biais du *Journal helvétique* où l'on répertorie toute une série d'articles sur ce sujet entre 1750 et 1752, soit exactement pendant la période qui vit le long débat sur les sciences et les arts entre Rousseau et ses adversaires.

Le premier article paraît en août 1750 et propose une réponse à la question du concours lancé par l'Académie de Dijon: *Si le rétablissement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les mœurs*. Son auteur, anonyme, n'avait pas l'habitude (par modestie?) d'envoyer ses réponses aux académies mais plutôt au *Journal helvétique*. Anonyme? Quelques recherches permettent de lui donner un nom: il s'agit de Jean-Baptiste Tollot, intellectuel et érudit genevois. Il n'avait alors certainement pas encore pris connaissance de la nomination du vainqueur du concours en la personne de Rousseau. Or cet essai et celui de Rous-

seau contiennent des éléments similaires, et concluent sur les effets négatifs des sciences et des arts sur les mœurs, à l'opposé des avis énoncés par la majorité des participants au concours de Dijon.

Etonnamment, les lecteurs du *Journal helvétique* ne connaissent pas le «Citoyen de Genève» dont on commence à tant parler. Un article paraît alors en octobre 1751 pour les renseigner, et résume les premières critiques faites en France contre le discours de Rousseau. Puis Tollot, après avoir lu Rousseau, les ressemblances avec son propre essai et les critiques qu'on lui inflige, décide de prendre sa défense: sous le nom de Jean-Jacques Rousseau (!), il prend la plume et répond aux auteurs de ces condamnations par un plaidoyer patriotique et un net souci de la question religieuse, comme pour apaiser les Genevois inquiets. Pour faire taire les rumeurs naissantes, Tollot assure qu'il détient les originaux de la main même de Rousseau – quelques mois plus tard, il avouera la supercherie – et certains répondent, pris au jeu, dans ce qui serait appelé aujourd'hui le courrier des lecteurs. De janvier à mars 1752 paraît aussi en trois parties une analyse détaillée des pseudo-preuves historiques employées par Rousseau dans son discours par un autre auteur anonyme.

Tous ces documents nous permettent d'abord d'évaluer combien Rousseau s'est largement inspiré de Jean-Alphonse Turretini. Sans avoir probablement le discours du professeur genevois sous les yeux quand il a rédigé le sien, les références y sont nombreuses (voir pour cela l'édition du discours de Turretini par Jacques Berchtold en 2004) ainsi que dans sa correspondance avec ses plus grands objecteurs (Stanislas, Lecat, Bordes). Rousseau naquit dans un milieu protestant, il y baigna pendant longtemps, et après quelques années d'un catholicisme peu convaincu, y revint avec force. Il ne faut pas négliger l'aspect oral, l'enseignement qu'on entend, celui qu'on reçoit au quotidien ou le dimanche sur les bancs de l'église, même si la connaissance que nous en avons de l'époque reste imparfaite. Il se perçoit ainsi chez Rous-

seau quand il écrit: «Ô vertu! Science sublime des âmes simples, faut-il donc tant de peines et d'appareil pour te connaître? Tes principes ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs, et ne suffit-il pas pour apprendre tes lois de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience dans le silence des passions?» Tout comme chez Tollot qui écrit: «La pureté des Mœurs est moins le fruit de nos Méditations & de l'étude des Sciences que de celle de notre propre Cœur, de nôtre attention sur nous même, [...]» (*JH*, août 1750). N'ont-ils pas été formés à la même école, celle de l'appel à la raison du cœur comme juge de nos actes?

Dans le prolongement du débat qui prit place dans le *Journal helvétique*, Tollot se range finalement du côté de ses concitoyens genevois, outrés de voir Rousseau se présenter comme l'un des leurs malgré son infidélité (momentanée) à la religion de ses pères et sa féroce opposition aux arts et aux sciences (au moment même où Genève s'escrime à les développer. Voir la thèse de Dominique Buysens, publiée en 2008). Rousseau essuiera encore longtemps des attaques sur ce

sujet, même post mortem. Or la relation houleuse entre Rousseau et les Suisses ne fait que commencer, on connaît les plus célèbres de ses rebondissements. Rousseau est l'auteur le plus mentionné dans le *Journal helvétique* qui lui consacre plus de septante articles, soit près de neuf cents pages de prose ou de vers. Loin d'être tendres avec lui, parfois les journalistes s'attirent même les foudres des lecteurs mécontents. Ce jugement s'adoucit dès 1774, sous la direction de Chaillet, et devient presque favorable à Rousseau, sans pour autant négliger la défense de la foi. La relation entre le journal neuchâtelois et l'auteur du *Discours sur les sciences et les arts* est d'autant plus difficile à saisir qu'elle entremêle facteurs religieux, temporel et personnel – Rousseau connaissant en personne certains auteurs –, et le *Journal helvétique* fait figure de transition entre les opinions germanique (positive) et française (réprobatrice). Mais peut-on raisonnablement délaissier ces textes pour une compréhension de l'œuvre de Rousseau?

CLAIRE-MARIE LOMENECH

Qu'y a-t-il encore à dire sur Frédéric-César de la Harpe?

A première vue, il semblerait que tout a été dit sur cet homme politique né à Rolle en 1754 et mort à Lausanne en 1838: précepteur du futur tsar Alexandre I^{er}; homme des Lumières et artisan de l'Indépendance vaudoise grâce à ses démarches pour obtenir l'intervention des troupes françaises qui entrent en Suisse en janvier 1798 pour libérer les Vaudois du joug bernois; membre du Directoire de la République Helvétique jusqu'en janvier 1800; avocat efficace auprès du tsar à la chute de Napoléon pour éviter que les Vaudois ne retombent sous la domination bernoise. Pourtant cela reste très sommaire. F.-C. de La Harpe est une personnalité complexe qui, à cause du rôle très important qu'il a joué dans le Pays de Vaud et en Suisse, est encore l'objet de nombreuses études historiques.

C'est à quoi s'est consacré le Colloque des 30 et 31 octobre derniers qui s'est tenu à l'Université de Lausanne. Plusieurs historiens venus de Paris, d'Helsinki, de Moscou et St-Petersbourg – étonnant comme les Russes s'intéres-

sent ces temps-ci au Pays de Vaud et à la Suisse – ainsi qu'une quinzaine de spécialistes de Lausanne et Fribourg se sont attachés à approfondir la connaissance historique de ce personnage aussi souvent loué que contesté. Le mérite de ce Colloque patronné par le Canton de Vaud et par notre Université revient principalement à M. le professeur Olivier Meuwly qui a été le parfait organisateur et directeur de ces deux journées.

Nous avons pu ainsi assister à une vingtaine d'exposés, tous intéressants et quelques-uns brillants, qui ne peuvent que donner envie d'en savoir davantage sur notre célèbre compatriote. Que tous ceux qui, en lisant ces lignes, regretteraient de ne pas avoir été présents à Dorigny sachent que tous les travaux présentés paraîtront l'an prochain dans un volume édité par la *Bibliothèque Historique Vaudoise*. Nous aurons à ce moment-là l'occasion de revenir plus longuement sur telle ou telle des études présentées.

E. JOMINI

Qui a écrit cela?

Qu'est-ce que la Suisse politique? Une Confédération. Qu'est-ce que la Suisse ethnographique? Une juxtaposition.

Qu'est-ce que la Suisse géographique? Une synthèse de tous les climats. Elle touche d'un bout à l'Espagne, de l'autre à la Scandinavie. Elle a des montagnes, des plateaux, des lacs, des vallées, même des plaines, des fleuves, des rivières, des glaciers, des sapins et des palmiers, des oliviers et des érables. Elle a quatre ou cinq langues, elle est toute petite.

Le canton seul en définition y a quelque unité. Une unité historique d'abord, puis celle des mœurs et celle du langage. Je ne connais pas de Suisse, je connais des Bernois, des Valaisans et des Vaudois. Il y a un accent bernois, un accent valaisan et un accent vaudois. Si donc le souci de nous mieux connaître nous conduit à rechercher quelles sont nos origines, c'est là que nous les trouverons. Notre vrai patriotisme doit être un patriotisme de clocher.

Aucun lecteur n'a reconnu ces lignes de C.-F. Ramuz, extraites de *Réflexions*, parues dans la *Voile latine* en 1906 et reprises à la page 115 du tome XI des *Œuvres complètes* en cours de parution chez Slatkine. Remarquons que les tomes XI à XIV, reprenant l'intégralité des articles et chroniques de Ramuz, pourraient être la source d'au moins une

centaine de citations pour la présente rubrique...

Les Suisses mâchent-ils trop de *chewing gum* en faisant leur *jogging* ou trop de *marshmallows* devant les séries américaines vomies par leurs téléviseurs? L'évolution des mœurs enregistrée depuis la publication des lignes qui suivent le laisse penser.

La loi peut ordonner le service militaire obligatoire et rassembler de force les citoyens dans les casernes; si le devoir de servir n'est pas accepté de tous, s'il n'est pas institutionnel, la conscription imposée en dépit des mœurs sera considérée comme une contrainte odieuse, une restriction inadmissible de la liberté individuelle. C'est le cas dans les pays anglo-saxons, en temps de paix, quand manque le péril extérieur et imminent, suscitant le réflexe naturel de la légitime défense. En Suisse, en revanche, le service militaire obligatoire est entré si profondément dans les mœurs que son principe même n'est que très rarement discuté. C'est que le devoir de servir est ici de nature institutionnelle, il est senti autant comme un droit inhérent à la qualité d'homme libre que comme une obligation, droit manifesté d'une manière tangible par la présence de l'arme et de l'équipement à la maison.

Le premier lecteur à nous donner la référence exacte gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.

Le Coin du Ronchon

Ça chauffe pour les chrétiens!

Le quotidien *Le Matin*¹ nous apprend que les églises sont de vrais «gouffres à énergie». Les cinq mille édifices protestants et catholiques de Suisse consomment chaque année 500 millions de kilowattheures, soit un cinquième de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg. Cela s'explique par le fait que les volumes à chauffer sont énormes et que les murs ne sont pas isolés.

«A l'heure où l'écologie est devenue un souci planétaire, ce bilan calamiteux passe mal», assène le plumeur de service. «C'est beaucoup trop!», renchérit aussitôt un représentant des chrétiens complexés. Objectif: faire de l'écologie plutôt que de la religion et vider les églises afin d'économiser le chauffage. Les fidèles qui veulent vraiment venir au culte² n'auront qu'à se contenter de bancs froids. Une paroisse de Berne, apprend-on, déplace désormais ses célébrations hivernales dans une crypte afin d'«éviter de chauffer l'église». A quand les catacombes?

Cette passionnante enquête scientifique du *Matin* démontre tout de même plusieurs choses: a) Que le réchauffement climatique, c'est du bidon puisqu'il faut encore chauffer les églises. b) Que les chrétiens ont un intérêt direct à s'engager activement en faveur du prolongement de l'activité de la centrale de Mühleberg. c) Que l'implantation effrénée³ de minarets en Suisse, qui ne resteront certainement pas froids, va accroître dramatiquement notre consommation d'énergie, notre empreinte écologique, notre dépassement des quotas de Kyoto et notre responsabilité dans la fonte des icebergs⁴.

Gardez votre sang-froid et priez!

LE RONCHON

¹ 31 octobre 2009.

² Cette attitude irresponsable vis-à-vis du climat ne trahit-elle pas des relents de fondamentalisme religieux?

³ Pour reprendre une expression chère aux écologistes.

⁴ Ces derniers n'étant pas musulmans, d'après une plaisanterie à la mode.